

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	28	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 mai, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie HERVE. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/05/2026.

**Présents :** Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnaud, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, Mme MORGANT Nathalie, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme ROUAULT Carole, Mme SIMON Claudette, M. TIREL Mickaël, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence.

**Excusés ayant donné procuration :** Mme BOUQUET Fabienne (procuration à Mme BONNET Estelle), M. BOUQUET Pascal (procuration à M. HUREAU Laurent), M. HAMIOT Julien (procuration à Mme MORGANT Nathalie), Mme ZIVEREC (procuration à Mme LAIR)

**A été nommée secrétaire :** Mme FELICITE Gwennaëlle

**DEL2026-068 – Marché de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale hors agglomération : avenant n°1 au lot n°1 – Entretien et modernisation de la chaussée**

Les travaux d'entretien et de modernisation de la chaussée de la voirie communautaire sont assurées par l'entreprise COLAS dans le cadre d'un marché conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Le montant maximum annuel a été défini à 450 000 € T.T.C.

Considérant le terme du marché au 31 décembre 2026 d'une part et le montant des travaux annuels prévus en 2026 d'autre part, il apparaît nécessaire d'augmenter le montant annuel maximum de 10 % afin de le porter à 495 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'accord-cadre relatif aux travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie, et notamment le lot n°1 – Entretien et modernisation de la chaussée,

- **APPROUVE** l'avenant ayant pour effet d'augmenter le montant maximum des travaux du lot n°1 susvisé de 10 % afin de le porter à 495 000 €.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 11/05/2026

Yves-Marie HERVE  
Président



Gwennaëlle FELICITE  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized loop and a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260511-DEL2026068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2026  
Publication : 15/05/2026